

COMPTE-RENDU

Présents : J. Andreu, P. Arnaud, M.-Fr. Baslez, N. Belajche, J.-M. Bertrand, J. Biarne, D. Borneau, A. Bourgeois, P. Briant, P. Brulé, M.-C. Budischovsky, P. Cabanes, J. Carabie, J. Christien, M. Christol, M. Cizeu-Lévêque, A.-M. Collombier, E. Deniaux, J. Desanges, F. Ducat, J. Ducot, N. Duval, J. Elajji, P. Ellinger, R. Etienne, J.-L. Ferrary, A. Fouchard, N. Gauthier, M. Gras, J.-P. Guilhemet, A. Jacquemin, F. Jacques, M. Jost, E. Karabelias, X. Laton, J. Lancha, B. Lengon, S. Le Bohec, C. Lepellay, P. Le Roux, Ph. Lèveu, P. Lévêque, M.-C. Lhuillier, J.-P. Martin, Y. Perrin, D. Prévot, M. Provost, M.H. Quet, F. Queyrel, F. Richard, D. Roman, Y. Roman, O. Rouault, F. Ruzé, E. Scheid, F. Thelamon, A. Tourraix, A. Tranoy, F. Vannier, M.-C. Villeneuve.

Excusés : M.-C. Amouretti, M. Benabou, J.-M. Demarolle, M. Drew-Bear, M. Gaupaud, A. Lorange, C. Le Roy, L. Mourin, J. Meleze, C. Mossé, C. Nicolet, D. Rebuffat, J.-P. Rey-Coquais, P. Vidal-Naquet, Société des Médévistes.

La séance est ouverte à 9 h 40 par M. Christol et A. Tranoy, vice-présidents, qui se félicitent de la participation nombreuse, malgré les perturbations du courrier qui ont empêché certains collègues de recevoir à temps la convocation.

Suivie le Bohec évoque ensuite la mémoire de Nicole Weill.
M. Christol fait part d'initiatives en cours de réalisation : Mélanges J. Rougé, Cahiers d'Histoire, 1988, 3-4 (sous-presses); Table ronde en l'honneur d'A. Chastagnol, 20-21 janvier 1989; publication d'un recueil d'articles de Demougeot (L'Empire romain et les Barbares d'Occident, IVe-VIe siècles); rencontre sur Sparte hellénistique, Strasbourg, début février 1989.

1. Admission de nouveaux membres

L'assemblée a admis comme membres, à l'unanimité, conformément aux statuts, Mme Nicole Belajche (M.C. Orléans), M. Pierre Brulé (M.C. Univ. Haute Bretagne), Mme Mireille Cebellac-Gervasoni (CNRS Clermont-Ferrand), M. Bertrand Lengon (M.C. Le Mans), M. Jean Riaud (Institut Catholique d'Angers).

2. Bilan financier

Le bilan simplifié se présente de la façon suivante:

Encaisse le 4/12/87	29748 F
Recettes 1988	14896 F
Dépenses 1988	20846 F
Encaisse le 3/12/88	23799 F

La chute du solde s'explique par les frais de confection de l'annuaire, le cycle financier s'étendant sur 2 ans. La situation financière est donc saine. L'assemblée approuve à l'unanimité la gestion du trésorier.

3. Collation

L'assemblée approuve à l'unanimité le maintien du montant de la cotisation 1988/1989 à 90 F.

Les membres de la société qui ne l'auraient pas encore fait sont priés d'adresser leur chèque, établi ainsi, à l'ordre de la Société des Professeurs d'Histoire ancienne de l'Université (Site Prof. Hist. Ancienne Univ.), CDP 1807-52 A PARIS, à

Jean ANDREAU
27, rue Masson
78600 MAISONS-LAFITTE

4. Congrès de printemps (cf. circulaire ci-jointe)

5. Postes

M. Christol fait le bilan de l'entrevue qui lui a été accordée par M. Bardet (itin. de T.E.N., Rue Dutoit), fin novembre.

Le mouvement paraîtra dans la 2e quinzaine de janvier. Il ne faut pas s'attendre à un nombre important de créations de postes de professeurs en Histoire ancienne, davantage de MC (les créations étant orientées vers certaines disciplines nouvelles où manque l'encadrement). Pour les postes disparaissant par transfert de collègues promus par transformations de MC en professeurs, tous les cas seront résolus positivement, à condition que les Universités demandent le maintien de ces postes. Réponse positive pour les postes qui ont disparu pour d'autres raisons: Besançon, Grenoble, Metz. Le cas de Saint Etienne pourrait être résolu dans un proche avenir. Le poste de Limoges, non pourvu par le CNU, ne sera pas redemandé. Robert Etienne proteste contre les raisons qui ont poussé le CNU à ne pas le pourvoir.

Plusieurs collègues (J. Desanges, C. Lepellay, P. Lévêque, Y. Roman, A. Tranoy) attirent l'attention de l'assemblée sur le danger de voir remplacés les postes de MC perdus à la suite de l'élection de leurs titulaires sur des postes de professeurs en d'autres universités par des postes d'allocataires, nommés pour 3 ans + 1, assurant le même service, avec un niveau de formation et un traitement inférieurs, sans perspective de carrière. M. Desanges fait remarquer que disparaît aussi la garantie que représente le passage devant le CNU de toute manière, l'encadrement reste insuffisant face à l'augmentation du nombre d'étudiants.

P. Arnaud présente le texte d'une pétition (ci-joint) protestant contre les discriminations financières, le blocage de l'avancement qui frappent les assistants agrégés du secondaire lors de leur promotion et reclassement comme MC. Après une discussion qui fait ressortir l'absurdité du système, l'assemblée décide d'apporter son soutien au texte d'Arnaud.

Les conditions de passage de la 2e à la 1ère classe des professeurs restent aussi scandaleuses, note P. Lévêque. En Histoire 117 professeurs sont au dernier échelon de la 2e classe et il y a eu seulement 14 promotions cette année dont 3 en Histoire ancienne (1 en 82; 0 en 83; 1 en 84; 2 en 85; 2 en 86; 3 en 87; 3 en 88, l'effet de l'augmentation relative se trouvant détruit par l'effectif croissant des entrants en 2e classe, précise C. Lepellier). La rupture de l'équilibre s'est produite il y a une dizaine d'années (N. Gauthier). Beaucoup de collègues risquent de rester quasi éternellement en 2e classe.

P. Lévêque s'étend enfin que la 5e sous-section (Histoire de l'art) ne soit apparemment pas ouverte aux historiens de l'art antique.

7. Concours

P. Cabanes annonce que le prochain sujet d'agrégation portera approximativement sur les Provinces romaines d'Europe occidentale et centrale d'Auguste à 235.

Le jury demande que l'écrit se déroule en 2 + 2 jours séparés par un jour de repos. Il s'ingéniera des conditions de déroulement de l'oral qui, vu l'augmentation du nombre des postes proposés (127) et donc de celui des admissibles (environ 250), durera 42 jours, du 10 juin au 20 juillet.

R. Etienne s'étend sur la date du concours d'agrégation et A. Tranoy renouvelle sa protestation pour celle du CAPES. J.-M. Bertrand précise que celle-ci tient en partie au manque de personnel (2 personnes) chargé d'établir l'anonymat des copies - opération qui prend actuellement 3 semaines.

M. Christol se demande s'il ne faut pas avancer la date de publication des questions nouvelles.

Il faut également veiller au renouvellement des jurys, y recruter de nouveaux antiquisants. J. Christien demande à être remplacé au CAPES par un romaniste.

Il faut demander que l'Histoire ancienne soit présente au programme de l'Agrégation de Géographie où elle a disparu depuis 15 ans, veiller à sa défense dans tous les concours, en particulier les concours internes (J.-P. Martin, C. Lepellier, P. Cabanes), d'autant qu'elle a été supprimée des programmes de 2nde et n'est plus enseignée qu'en 6ème (J. Christien).

Débat sur le contenu de l'Agrégation interne: elle ne doit pas être une deuxième Agrégation externe, vu les charges de ceux qui la passent (F. Ruzé). Elle est ressentie comme un équivalent de l'Agrégation externe et les candidats doivent faire la preuve qu'ils ont les moyens de leurs ambitions et possèdent une culture historique dans toutes les périodes (A. Tourraix).

Enfin, pour N. Gauthier, la défense de l'Histoire ancienne à tous les niveaux de l'enseignement et aux concours suppose que nous propositions des sujets raisonnables, ouverts, pas trop pointus. La prochaine question paraît telle à F. Jacques.

La séance est levée à 12 h. Les participants sont alors conviés à un pot amical au Centre Gustave-Glotz.

A monsieur le Ministre de l'Education Nationale
sous couvert de M. le Président de l'Université de

Monsieur le Ministre,

Vous avez ouvert des négociations sur la revalorisation de la condition enseignante. Les signataires de cette lettre, enseignants à l'Université de , veulent attirer votre attention sur la dévalorisation de leur condition par les statuts qui régissent les corps de l'enseignement supérieur depuis 1983 et 1984.

Les assistants ont toujours été dotés d'une grille de rémunération très insuffisante. Mais dans les disciplines littéraires et de sciences humaines, un grand nombre d'entre eux avait le statut de professeur agrégé du second degré, qui leur assurait un avancement plus ou moins rapide au choix ou à l'ancienneté, en attendant de passer dans le corps des maîtres-assistants, où l'avancement suivait les mêmes principes jusqu'au même indice terminal (INM 810). Ainsi, les anciens statuts permettaient de limiter les blocages de carrière.

Mais depuis 1983, le nouveau statut des assistants a obligé les agrégés assistants à choisir entre leur maintien dans le corps des agrégés du second degré et leur titularisation dans celui des assistants. Ceux qui ont fait ce dernier choix ont été bloqués à l'indice terminal des assistants (INM 455) ou à leur indice d'agrégé. Puis, en 1984, la substitution du corps des maîtres de conférences à celui des maîtres-assistants a fermé le nouveau corps aux agrégés non-docteurs, et subordonné l'accès à sa première classe à un contingentement budgétaire. Ainsi, les agrégés assistants devenant maîtres de conférences sont reclassés en deuxième classe, et restent à son dernier échelon (INM 545) ou à leur dernier indice d'agrégé, pour une durée qui dépend moins de leurs mérites que des contraintes du budget. Quand ils sont enfin promus en première classe, ils sont reclassés à son premier échelon (INM 614), et si leur dernier indice d'agrégé était supérieur, ils y restent bloqués tant qu'il ne l'ont pas dépassé à l'ancienneté dans cette première classe. Un contingentement analogue a été interposé par le même décret entre la deuxième et la première classe des professeurs. Ainsi les nouveaux statuts, en doublant le nombre des barrières entre les corps et les classes, ont banalisé le blocage des traitements, c'est-à-dire la baisse de leur pouvoir d'achat, puisque la hausse des prix et celle des retenues ont dépassé les réajustements indiciaires accordés depuis 1984.

Cette situation crée des discriminations injustifiables entre les agrégés, suivant qu'ils restent dans leur corps d'origine ou qu'ils entrent dans ceux de l'enseignement supérieur (infériorisé par cette inégalité); et entre les enseignants du supérieur suivant qu'ils ont eu ou non la chance de passer à temps dans le corps des maîtres-assistants (ou dans la première classe de celui des professeurs).

Cette injustice est rendue plus choquante par l'accroissement simultané de nos charges d'enseignement. Le nombre d'étudiants en premier cycle a doublé depuis 1981 dans plusieurs disciplines, et il continue d'augmenter, sans que le nombre d'emplois d'enseignants ait suivi, et sans que le tarif dérisoire des heures complémentaires ait été relevé avant votre récente décision. Dans ces conditions, nous avons de moins en moins de temps et de moyens à consacrer à nos recherches, qui sont une de nos obligations et notre meilleure chance de promotion.

Nous reconnaissons la nécessité d'un énorme effort de formation de maîtres. Mais pouvons-nous accepter de travailler toujours plus pour gagner toujours moins? Grâce au rapport Dury, vous ne pouvez pas ignorer notre situation réelle. Nous attendons que vous mettiez fin aux injustes blocages causés par nos statuts, en rétablissant le reclassement direct des agrégés devenus maîtres de conférences à l'échelon comportant un indice égal ou immédiatement supérieur à leur indice antérieur, et en supprimant le contingentement budgétaire entre classes institué en 1984. Sinon, une grave crise de recrutement sera inévitable dans l'enseignement supérieur.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre profond respect.